

RÈGLEMENT JEU PEPSICO MARIE BLACHÈRE

du 1^{er} au 18 septembre 2022
"ANNIVERSAIRE 18 ANS MARIE BLACHÈRE"

Article 1 : Organisation du jeu

PEPSICO France (ci-après « PepsiCo », la « société organisatrice »), société au capital social : 47 065 000,00 €, dont le siège social est à 15 Boulevard Charles De Gaulle, 92705 Colombes Cedex, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 381 511 039, **organise du 1^{er} au 18 septembre 2022 à minuit**, une opération promotionnelle réservée aux participants du jeu "**ANNIVERSAIRE 18 ANS MARIE BLACHÈRE**". (Ci-après dénommé « le jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement du jeu PepsiCo, présentes sur le site <https://jeu-pepsico.fr/MARIEBLACHERE> .

Article 2 : Participants

Ce jeu avec obligation d'achat est exclusivement ouvert aux participants, personnes physiques capables et majeures (18 ans révolus) résidant en France Métropolitaine et ce à la date de la participation au jeu (Corse comprise).

Sont exclues du jeu, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leurs conjoints et les membres de leurs familles.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux, promotions et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Ce jeu se déroule via un module en ligne, développé par la société NoPo (ci-après la « société gestionnaire du jeu »), société au capital de 1000€, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro RCS. B 848811949, dont le siège social est domicilié au 102 boulevard de Pontoise, 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES (France).

Le jeu est relayé sur des affiches présentes dans les boulangeries MARIE BLACHÈRE revendeuses des marques Lipton® Ice Tea, Lipton® Green, Ice Tea, Pepsi et Pepsi MAX, Tropicana, 7UP et 7UP Free, Pure Leaf, Naked, Mountain Dew, Rockstar Energy Drink.

Les points de vente n'organisent pas ce jeu, ne le gèrent pas et ne le sponsorisent pas ; leur responsabilité ne pourra aucunement être engagée du fait de la participation ou de la tentative de participation à la présente promotion.

Les Participants reconnaissent et acceptent qu'ils ne pourront pas engager la responsabilité des points de vente en cas de survenance d'un dommage.

Pour être éligible au jeu, tout participant doit avoir acheté un menu Burger poulet crispy + 1 boisson 50cl du groupe PepsiCo parmi celles citées ci dessous :

Lipton® Ice Tea	Tous formats et toutes saveurs
Lipton® Green	
Pepsi et Pepsi MAX	Tous formats et toutes saveurs
7UP et 7UP Free	Tous formats et toutes saveurs
Pure Leaf	Tous formats et toutes saveurs
Naked	Tous formats et toutes saveurs
Mountain Dew	Tous formats et toutes saveurs
Rockstar Energy Drink	Tous formats et toutes saveurs

L'achat devra avoir été effectué entre le 01/09/2022 et le 18/09/2022 à minuit. Durant cette période, l'utilisateur est limité à une participation par jour.

Pour participer, la personne doit communiquer ses coordonnées : Nom, Prénom, email, N° de portable, adresse postale. Ces informations sont protégées et uniquement utilisées dans le cadre de l'opération promotionnelle "**ANNIVERSAIRE 18 ANS MARIE BLACHÈRE**", excepté si le joueur autorise MARIE BLACHÈRE à le contacter pour le tenir informé de son actualité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent "règlement" rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent "règlement" sera considérée comme nulle.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, écourter, reporter ou annuler le présent Jeu si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans que sa responsabilité soit mise en cause.

Article 4 : Gains

Dans le cadre de ce jeu, les participants achètent un menu Burger poulet crispy + 1 boisson 50 cl du groupe PepsiCo parmi celles citées dans l'article 3, lors de leurs passages dans une boulangerie MARIE BLACHÈRE.

Dans le cadre de ce jeu les dotations suivantes seront remportées de façon aléatoire lors de tirages au sort quotidiens :

DOTATIONS	QTÉ	VALEUR DU GAIN	VALEUR TOTALE
BOX PERMIS	5	1 000,00 €	5 000,00 €
PS5	2	895,00 €	1 790,00 €
IPHONE 12	2	689,00 €	1 378,00 €
BON ACHAT 50€	9	50,00 €	450,00 €

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Du 01/09/2022 au 18/09/2022 : via le module de jeu en ligne "**ANNIVERSAIRE 18 ANS MARIE BLACHÈRE**" (accessible sur www.jeu-pepsico.fr/MARIEBLACHERE), le participant est invité à gratter une carte virtuelle en balayant son doigt sur son écran de téléphone portable. Il découvre instantanément le cadeau mis en jeu dans le tirage au sort du jour. les participations sont limitées à une par jour et par participant.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les tirages au sort ont lieu le lendemain de la participation et le gagnant est contacté dans la même journée pour gérer l'envoi de sa dotation.

Tout participant au Jeu accepte par sa participation la mention de ses noms et prénoms sur les canaux de communication de PEPSICO et MARIE BLACHÈRE (Facebook, Twitter, Tik Tok, Instagram, newsletter) en cas de gain, par texte ou sur photomontage.

Étant précisé que l'Organisatrice ne sera nullement responsable si les coordonnées électroniques et/ou postales ne correspondent pas à celles des gagnants, sont erronées ou si les gagnants restent indisponibles.

« L'Organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

La société gestionnaire du jeu est responsable du traitement des données personnelles collectées conformément d'une part à la réglementation européenne et français applicable en matière de protection des données ; elle met en œuvre des traitements informatiques ayant pour finalité l'organisation, la gestion du jeu.

L'Organisateur reconnaît se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) ainsi qu'à la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles dans le cadre du Jeu.

En remplissant le formulaire et en transmettant les renseignements requis pour contribuer, participer au Jeu, le Participant consent à ce que ses données personnelles obligatoires soient collectées et traitées par la société gestionnaire du jeu.

Les données personnelles des Participants (Nom, Prénom, Email, N° de téléphone, adresse postale, IBAN) sont recueillies obligatoirement dans le cadre de cette opération pour participer au jeu, percevoir le gain, et pour répondre aux réclamations et demandes de renseignements.

Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre du présent jeu. Elles seront uniquement destinées à la société gestionnaire du jeu, ainsi que ses sous-traitants en charge de la gestion des gains, de la maintenance et de l'hébergement des données personnelles. Excepté si le joueur autorise MARIE BLACHÈRE à le contacter pour le tenir informé de son actualité.

Les données personnelles seront conservées jusqu'à la date de de dernière attribution des gains et le temps nécessaire à la gestion des éventuelles réclamations et ce conformément à la Loi.

Elles seront ensuite archivées pendant un délai de 5 ans.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants au Jeu ont un droit d'accès, leur permettant d'obtenir gratuitement des informations sur les données à caractère personnel les concernant et qui ont été conservées.

Ils possèdent en outre d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement, et d'un droit à la limitation de traitement de ses données à caractère personnel, d'un droit d'opposition dans les limites prévues par la loi.

Même si le participant peut s'opposer au traitement de ses données, le responsable peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts de la personne concernée.

Les participants ont par ailleurs un droit à la portabilité des données.

Vous pouvez à tout moment révoquer ce consentement avec effet dans le futur, sans que la licéité du traitement effectué en soit affectée.

Le participant pourra exercer ses droits en écrivant à l'adresse suivante : NoPo, ANNIVERSAIRE 18 ANS MARIE BLACHÈRE, 102 boulevard de Pontoise, 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES (France).

Vous pouvez également poser toutes vos questions concernant la collecte, le traitement et l'utilisation de vos données à caractère personnel en nous adressant un courrier à la même adresse, au responsable du traitement.

En cas de réclamation non résolue, le participant peut adresser une réclamation à la CNIL – 8 rue Vivienne, CS 30223 F-75002 Paris, Cedex.

Article 9 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu ainsi que du présent règlement sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à cette opération promotionnelle implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 10 : Responsabilité

Il appartient au Participant de veiller à transmettre des informations complètes et valides aux fins de participation à la présente promotion et perception du gain. La société gestionnaire du jeu, tout comme l'organisatrice, ne pourront voir leur responsabilité engagée en raison du caractère incomplet ou non valide des informations transmises.

La société gestionnaire du jeu, tout comme l'organisatrice, ne sauront être tenues pour responsables et aucun recours ne pourra être engagé contre elles en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, connexions, avaries de serveurs...) ou de cas fortuit indépendant de sa volonté, privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer à l'opération promotionnelle et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

La société gestionnaire du jeu, tout comme l'organisatrice, ne sauront être tenues pour responsables des retards ou mauvaise saisie des coordonnées postales.

Il est précisé que la société gestionnaire du jeu, tout comme l'organisatrice, ne pourront être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site ou Module. Il est en effet rappelé qu'Internet ne peut pas être considéré comme un réseau sécurisé.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La société gestionnaire du jeu, tout comme l'organisatrice, se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le Site.

Article 11 : Litige & Réclamation

Le présent "Règlement" est régi par la loi française.

La société gestionnaire du jeu, tout comme l'organisatrice, se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent "Règlement". Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de la société gestionnaire du jeu ont force probante dans tout litige

quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au jeu.

Toute réclamation (sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception) doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à : La société gestionnaire du jeu, soit le 18/10/2022. Passé cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent "Règlement".

En cas de désaccord persistant sur l'application, l'interprétation, la validité, l'exécution du présent Règlement, à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal de Nanterre, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 12 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et La société gestionnaire du jeu, les systèmes et fichiers informatiques de La société gestionnaire du jeu feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de La société gestionnaire du jeu, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre La société gestionnaire du jeu et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, La société gestionnaire du jeu pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par La société gestionnaire du jeu, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par La société gestionnaire du jeu dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.